

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 4 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 4 mai 2026 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : madame la conseillère Lisa Payne ainsi que messieurs les conseillers Claude Rajotte, Steven Beerwort, Pierre Laplante, Patrick Ouvrard et Robert Laflamme.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Lee Patterson.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que la greffière adjointe, Mme Christine Marchand.

35 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h02.

Le maire Lee Patterson fait les commentaires suivants:

En ce 4 mai, je souhaite souligner la Journée internationale des pompiers. Nous sommes choyés d'avoir des employés à temps partiel disponibles lorsqu'un appel d'urgence survient.

J'en profite aussi pour souligner le travail des premiers répondants qui ont aidé un jeune à la suite d'une blessure importante causée par une chute au skatepark la semaine dernière.

Malgré la désinformation, les trois règlements contestés seront adoptés ce soir. Je vous rappelle que la page Facebook de la Ville, l'infolettre et le site Web de la Ville sont les sources officielles concernant les projets de règlements et toute autre information liée à votre municipalité.

N'oubliez pas l'invitation du conseiller Steve Beerworth à la rencontre West-Brome–Iron Hill, qui aura lieu le 14 mai à 19 h au Camping Fairmount, sur le chemin Fairmount.

Nous demandons également aux résidents qui habitent sur les routes de gravier de demeurer patients. La météo a retardé la mise à niveau des routes, mais nous avons loué une deuxième niveleuse jusqu'à la mi-juin afin de faire avancer les travaux le plus rapidement possible.

Le conseiller Claude Rajotte ajoute ses commentaires et ses remerciements à la suite de la Corvée de nettoyage du Jour de la Terre précisant que 2000 livres de déchets ont été ramassés au cours de l'activité.

2026-05-108

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2026-05-109

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026

*Il est
Proposé par Steven Beerwort
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

ADOPTÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

STEWART BACON

(00:00)

1. Il commente le Règlement sur les sentiers et félicite l'effort autour du changement. Il se questionne sur la signalisation et sur les meilleures pratiques pour les piétons sur les sentiers (sens de la circulation, etc.);

FRANÇOISE STANTON

(03:09)

2. Elle demande quelles démarches et quels leviers la Ville utilise pour empêcher la dégradation de l'ancien édifice du restaurant Le Sapin (70, ch. Lakeside) et pour connaître ou accélérer les intentions du propriétaire quant à sa nouvelle vocation dans un délai raisonnable;

(07:47)

3. Elle questionne l'utilisation du sentier multifonctionnel par des cyclistes, dont les vélos électriques et les vélos de route;

RON GLOWE

(10:16)

4. Il remercie la Ville pour les travaux sur la rue de la Pointe-Fisher, mais il suggère une solution permanente qui serait de compacter le gravier;

ALAIN RAYMOND

(12:51)

5. Il mentionne que l'évènement Exposition d'automobiles classiques Knowlton a conclu un partenariat avec le Festival du Film de Knowlton. Il est toujours en attente d'une lettre de confirmation pour l'utilisation du domaine public;

JEAN-LOUP BEAULNE-MORIN

(14:59)

6. Il mentionne qu'il y a des irrégularités sur le site de Wikipédia concernant la définition de la Ville de Lac-Brome;

LUC PAGÉ

(15:56)

7. Il demande la confirmation de l'heure de la rencontre citoyenne du secteur West-Brome/Iron Hill prévue le 14 mai;

CAROLLE LAVOIE

(16:25)

8. Elle voudrait avoir des détails concernant des coupes d'arbres sur le chemin Blackwood.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2026-05-110

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Steven Beerwort

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 340 693,38\$
- Chèques émis #2026-05: 1 338 278,39\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

2026-05-111

3.1.2.2.1. Dépense - Formation des élus

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec encourage les élus municipaux de la province à suivre des formations afin de bonifier leurs compétences dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE quatre élus participeront, le 30 avril 2026, à la formation intitulée *L'ABC d'un processus de dynamisation d'un coeur de ville ou village*, offerte par l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil autorise la Ville à payer les frais liés à cette formation au montant de **1 264,72\$, taxes incluses**;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement des dépenses liées aux quatre inscriptions pour la formation *L'ABC d'un processus de dynamisation d'un coeur de ville ou village*, offerte par l'Union des municipalités du Québec, au montant total de **1 264,72\$, taxes incluses**.

ADOPTÉ

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2026-05-112

**3.1.3.1. Octroi de contrat - Services techniques de surveillance -
Projet de réfection du chemin de Fulford**

ATTENDU QUE le Conseil a octroyé le contrat pour l'appel d'offres VLB2026-01 pour le projet de réfection du chemin de Fulford;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'octroyer un contrat pour les services techniques de surveillance de chantier pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre (4) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Artelia	90 660,09\$
EXP	108 996,30\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Artelia au montant de **90 660,09\$, taxes incluses**;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, Chef des Services techniques, d'accepter la soumission d'Artelia;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Artelia le contrat pour des services techniques de surveillance de chantier pour le projet de réfection du chemin de Fulford (VLB2026-01) au montant de **90 660,09\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le Règlement 2026-03 (Règlement décrétant une dépense de 7 900 000\$, l'affectation de la somme de 1 500 000\$ du fonds de réfection et d'entretien de certaines voies publiques et un emprunt de 4 564 741\$ afin de financer la réfection du chemin de Fulford) et remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ADOPTÉ

2026-05-113

3.1.3.2. Octroi de contrat - Services techniques de contrôle des matériaux - Projet de réfection du chemin de Fulford

ATTENDU QUE le Conseil a octroyé le contrat pour l'appel d'offres VLB2026-01 pour la réfection du chemin Fulford;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'octroyer un contrat pour les services techniques de contrôle des matériaux pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre (4) soumissions et a reçu les quatre (4) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Artelia	76 900,34\$
Englobe	64 168,98\$
EXP	58 511,93\$
Labo Monterégie	72 210,05\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'EXP au montant de **58 511,93\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, Chef des Services techniques, d'accepter la soumission d'EXP;

*Il est
Proposé par Robert Laflamme
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à EXP le contrat de services techniques de contrôle des matériaux pour le projet de réfection du chemin de Fulford (VLB2026-01) au montant de **58 511,93\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le Règlement 2026-03 (Règlement décrétant une dépense de 7 900 000\$, l'affectation de la somme de 1 500 000\$ du fonds de réfection et d'entretien de certaines voies publiques et un emprunt de 4 564 741\$ afin de financer la réfection du chemin de Fulford) et remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ADOPTÉ

2026-05-114

3.1.3.3. Octroi de contrat - Services techniques de contrôle des matériaux - Projet de resurfaçage de rues diverses

ATTENDU QUE le Conseil a octroyé le contrat pour l'appel d'offres VLB2026-03 pour le resurfaçage de rues diverses;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'octroyer un contrat pour les services techniques de contrôle des matériaux pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre (4) soumissions et a reçu les quatre (4) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Artelia	21 314,12\$
Englobe	19 444,57\$
EXP	17 212,45\$
Labo Montérégie	18 775,42\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'EXP au montant de **17 212,45\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, Chef des Services techniques, d'accepter la soumission d'EXP;

*Il est
Proposé par Robert Laflamme
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à EXP le contrat pour les services techniques de contrôle des matériaux pour le projet de resurfaçage de rues diverses (VLB2026-03) au montant de **17 212,45\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le surplus affecté pour les routes de la Ville (poste comptable # 59-131-00-000).

ADOPTÉ

2026-05-115

3.1.3.4. Octroi de contrat - Réparation de portes au Centre Lac-Brome

ATTENDU QUE les portes extérieures du Centre Lac-Brome présentent des dommages importants à cause de l'exposition répétée au sel de déglacage durant l'hiver;

ATTENDU QUE ces dommages font en sorte que les portes sont plus difficiles à ouvrir, et le mécanisme électrique automatisé ne fonctionne pas bien;

ATTENDU QUE les réparations nécessaires font partie du plan d'entretien des bâtiments 2025-2030;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Donlox (1993) inc.	39 562,89\$
Vitrierie Cowansville	31 921,64\$
Vitrierie Claude	41 147,25\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission est celle de Vitrierie Cowansville au montant de 31 921,64, taxes incluses;

ATTENDU QUE la soumission de Vitrierie Cowansville propose la récupération des cadres et des vitrages. Or, comme certains cadrages doivent être refaits, cette soumission n'est pas conforme aux besoins de la Ville;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Vitrierie Claude au montant de 36 750,60\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville a demandé à Vitrierie Claude d'ajouter à sa soumission les coûts pour la peinture des portes et cadres en usine;

ATTENDU QUE le prix total pour la soumission de Vitrine Claude avec les coûts pour la peinture des portes et cadres en usines est au montant de **41 147,25\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, d'accepter la soumission de Vitrierie Claude inc.;

*Il est
Proposé par Steven Beerwort
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Vitrierie Claude le contrat pour la réparation des portes au Centre Lac-Brome au montant de **41 147,25\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2026-05-116

3.1.3.5. Octroi de contrat - Aménagement d'un sentier multifonctionnel - Parc des Lions

ATTENDU QUE le Conseil souhaite améliorer l'accessibilité aux différentes infrastructures récréatives du parc des Lions et, à cette fin, aménager un sentier multifonctionnel afin de faciliter l'accès pour les nombreux usagers du parc;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Sentiers Boréals	56 846,79\$
Appalaches Excavation Inc.	57 790,50\$
Les Entreprises Delorme	83 228,58\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Sentiers Boréals au montant de **56 846,79\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, d'accepter la soumission de Sentiers Boréals;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Sentiers Boréals le contrat pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel au parc des Lions au montant de **56 846,79\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2026-05-117

3.1.3.6. Octroi de contrat - Rechargement granulaire - Sentier Coldbrook

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à un rechargement granulaire sur le sentier Coldbrook;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Sentier Boréals	38 777,43\$

Appalaches Excavation Inc.	29 616,36\$
Les Entreprises Delorme	57 109,23\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Appalaches Excavation Inc. au montant de **29 616,36\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, d'accepter la soumission d'Appalaches Excavation Inc.;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Appalaches Excavation Inc. le contrat de rechargement granulaire sur le sentier Coldbrook, au montant de **29 616,36\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le fonds de parcs et de terrains de jeux.

ADOPTÉ

2026-05-118

3.1.3.7. Octroi de contrat - Remplacement de la surface de roulement d'un pont

ATTENDU QUE la surface de roulement du pont P-9019 (chemin McCurdy) doit être complètement remplacée;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu la soumission suivante dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Construction du bassin	34 032,60\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Construction du bassin au montant de **34 032,60\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, Chef de division des travaux publics, d'accepter la soumission de Construction du bassin;

*Il est
Proposé par Steven Beerwort
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Construction du bassin le contrat pour le remplacement de la surface de roulement du pont P-9019 (chemin McCurdy), au montant de **34 032,60\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2026-05-119

3.1.3.8. Mandat de signature - Entente avec les Gestions Loisirs Foster

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de quatre (4) centres communautaires, incluant la Salle Ovide-Dagenais, située au 25, chemin Taylor à Foster;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif Gestions Loisirs Foster (GLF) a récemment été créé et a pour objet la gestion d'activités communautaires dans le secteur de Foster;

ATTENDU QUE la Ville souhaite conclure une entente avec GLF et désigner cet organisme à titre de gestionnaire de la salle Ovide-Dagenais, et ce, sans transfert de droit de propriété;

ATTENDU le projet d'Entente rédigé;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, de signer l'Entente pour une durée initiale de 12 mois;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Steven Beerwort

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil mandate le maire, Lee Patterson, et le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente avec Gestions Loisirs Foster pour la gestion de la Salle Ovide-Dagenais à Foster.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

3.1.5. Divers

3.1.5.1. Dépôt du Sommaire mensuel des services

Le maire Patterson dépose le document intitulé *Sommaire mensuel des Services - Avril 2026*. Ce document, qui est déposé à chaque séance du Conseil, présente un résumé des rapports d'activités des Services de la Ville.

2026-05-120

3.1.5.2. Comité de circulation - Nomination de membres

ATTENDU la résolution 2022-09-300 créant le Comité de circulation;

ATTENDU QUE le mandat du comité est:

i) établir un processus uniforme du traitement d'une requête de modération de la circulation ;

- ii) développer et aménager des milieux de vie plus sécuritaire et paisible aux citoyens ;
- iii) assurer une gestion efficace de la circulation.

ATTENDU QUE des sièges au sein du Comité de circulation sont actuellement vacants;

ATTENDU QUE l'évaluation des candidatures a été effectuée par le conseiller municipal et président du Comité de circulation, M. Robert Laflamme;

ATTENDU QUE M. Laflamme recommande la nomination de deux (2) nouvelles membres au sein dudit comité, soit mesdames Kiara Lanoue et Sophie Therrien;

ATTENDU QUE le Comité de circulation compte désormais dix (10) membres actifs, à savoir :

Conseiller:

- Robert Laflamme

Directeur du Service des Travaux publics:

- Robert Daniel

Autres employés:

- Katherine Latzmann
- Kevin Robinson
- Stéphanie Corbière

Représentant de la Sûreté du Québec

Citoyens:

- John Collins
- Kiara Lanoue
- Sophie Therrien
- Christian Morin

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil confirme la nomination de Robert Laflamme, conseiller, comme président du Comité de circulation;

QUE le Conseil procède à la nomination de Kiara Lanoue et de Sophie Therrien à titre de membres du Comité de circulation;

QUE le Conseil entérine la composition du Comité de circulation, lequel est désormais formé des dix (10) membres suivants :

Conseiller:

- Robert Laflamme

Directeur du Service des Travaux publics:

- Robert Daniel

Autres employés:

- Katherine Latzmann
- Kevin Robinson
- Stéphanie Corbière

Représentant de la Sûreté du Québec

Citoyens:

- John Collins
- Kiara Lanoue
- Sophie Therrien
- Christian Morin

ADOPTÉ

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.1.1. Avis de motion - Règlement 2026-10 remplaçant le Règlement 2024-08 et établissant une aide financière pour la gestion des eaux pluviales

Le maire Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2026-10 remplaçant le règlement 2024-08 et établissant une aide financière pour la gestion des eaux pluviales.

La greffière adjointe a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par M. Patterson, qui en mentionne son objet et sa portée. L'objet de ce règlement est de créer un incitatif financier avec un système d'aide financière pour la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la ville.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau.

3.2.1.2. Avis de motion - Règlement 2026-11 établissant une aide financière pour le contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes ou nuisibles

Le maire Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2026-11 établissant une aide financière pour le contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes ou nuisibles.

La greffière adjointe a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de

la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par M. Patterson, qui en mentionne son objet et sa portée. L'objet de ce règlement est de créer un incitatif en octroyant une aide matérielle aux citoyens pour le contrôle et l'éradication des espèces végétales exotiques envahissantes ou nuisibles sur les terrains résidentiels et commerciaux.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau.

3.2.2. Règlements - Adoption

2026-05-121

3.2.2.1. Règlement 2026-09 concernant les sentiers sur le territoire de Lac-Brome - Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 avril 2026;

ATTENDU QUE le maire, Lee Patterson, a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet de ce règlement 2026-09 est de réglementer et encadrer les usages des sentiers publics sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2026-09 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil adopte le Règlement 2026-09 concernant les sentiers sur le territoire de Lac-Brome.

ADOPTÉ

3.2.3. Dépôt du Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 596-21

Le 24 avril 2026, la Ville a tenu le registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour le Règlement distinct 596-21 (concernant les définitions «Hauteur d'un bâtiment (en mètre)» et «Pourcentage d'occupation du terrain») modifiant le règlement de zonage 596;

Le nombre de signatures requises afin d'enclencher un référendum était de 698.

39 Personnes habiles à voter ont signé le registre.

En l'absence du greffier, Me Owen Falquero, la greffière adjointe, Christine Marchand, dépose le Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement distinct 596-21.

3.2.4. Dépôt du Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 596-22

Le 24 avril 2026, la Ville a tenu le registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour le Règlement distinct 596-22 (concernant la «Marge latérale minimale» et le «Pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal» dans la zone UV-4-I12) modifiant le règlement de zonage 596;

Le nombre de signatures requises afin d'enclencher un référendum était de 65.

4 Personnes habiles à voter ont signé le registre.

En l'absence du greffier, Me Owen Falquero, la greffière adjointe, Christine Marchand, dépose le Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement distinct 596-22.

3.2.5. Dépôt du Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 596-23

Le 24 avril 2026, la Ville a tenu le registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour le Règlement distinct 596-23 (concernant le «Pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal» dans la zone UV-14-J13) modifiant le règlement de zonage 596;

Le nombre de signatures requises afin d'enclencher un référendum était de 47.

7 Personnes habiles à voter ont signé le registre.

En l'absence du greffier, Me Owen Falquero, la greffière adjointe, Christine Marchand, dépose le Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement distinct 596-23.

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement est inclus au *Sommaire mensuel des services - Avril 2026*, déposé lors de la présente séance au point 3.1.5.1.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif d'environnement

Dépôt des procès-verbaux des deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de la réunion du Comité consultatif d'environnement.

4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2026-05-122

4.3.1. 457-463, rue de Bondville, lots 6 690 280 et 6 690 282, zone UMV-3-H12

Nature de la demande: Modification des fenêtres, de l'entrée latérale et du revêtement extérieur

ATTENDU les résolutions 2025-04-110 et 2025-08-223 approuvant les demandes de PIIA pour un projet intégré;

ATTENDU la demande de PIIA afin de modifier les plans déjà soumis et approuvés dans les demandes de PIIA antérieurs;

ATTENDU le dépôt d'une demande de modifications des fenêtres, de l'entrée latérale et du revêtement extérieur du projet intégré;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement les catégories de PIIA suivantes:

- i) PIIA 2 - Bâtiment résidentiel
- ii) PIIA 10 - Projet intégré
- iii) PIIA 11 - Projet d'habitation de trois (3) logements et plus;

ATTENDU la résolution CCU-26-014 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande, sous condition que le demandeur fournisse une garantie financière;

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de PIIA afin de modifier le plan déjà approuvé pour le projet intégré amendé pour la construction de quatre (4) bâtiments multifamiliaux sur les lots #3 938 721 & 3 938 724, rue de Bondville, zone UMV-3-H12, et ce, selon les documents soumis avec cette demande

QUE le Conseil accepte cette demande sous condition que le demandeur dépose une garantie financière au montant de 100 000\$, et ce, afin de garantir la conformité des travaux à venir et l'achèvement complet du projet;

QUE le Conseil accepte les demandes de PIIA suivantes:

- i) PIIA 2 - Bâtiment résidentiel
- ii) PIIA 10 - Projet intégré
- iii) PIIA 11 - Projet d'habitation de 3 logements et plus

ADOPTÉ

2026-05-123

4.3.2. 3, chemin McCurdy, lot 4 992 008, zone UMV-1-P3

Nature de la demande: Agrandissement avec construction d'un abri d'auto

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement avec la construction d'un abri d'auto;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-3 concernant les bâtiments et terrains à vocation commerciale;

ATTENDU la résolution CCU-26-015 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-3 concernant la demande d'agrandissement avec la construction d'un abri d'auto résidentiel au 3, chemin McCurdy, lot 4 992 008, zone UMV-1-P3.

ADOPTÉ

2026-05-124

4.3.3. 17, rue Capel, lot 4 266 549, zone URA-18-K16

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-2 concernant les bâtiments et terrains résidentiels;

ATTENDU la résolution CCU-26-016 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-2 concernant la demande de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon au 17, rue Capel, lot 4 266 549, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2026-05-125

4.3.4. 53, rue Victoria, lot 4 266 215, zone URA-20-K15

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-2 concernant les bâtiments et terrains résidentiels;

ATTENDU la résolution CCU-26-017 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-2 concernant la demande de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon au 53, rue Victoria, lot 4 266 215, zone URA-20-K15.

ADOPTÉ

2026-05-126

4.3.5. 277, chemin de Knowlton, lot 4 265 918, zone UCV-6-L15

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-3 concernant les bâtiments commerciaux;

ATTENDU la résolution CCU-26-018 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le PIIA-3 concernant la demande de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon au 277, chemin de Knowlton, lot #4 265 918, zone UCV-6-L15.

ADOPTÉ

2026-05-127

4.3.6. 765, chemin Lakeside, lots 4 264 690 et 5 629 333, zones AFB-3-B15, UC-3-C15 et AF-18-B14

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment commercial

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment principal commercial;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA),

spécifiquement le PIIA-3 concernant les bâtiments et terrains commerciaux et mixtes avec résidentiels;

ATTENDU la résolution 2026-03-067 du Conseil refusant la demande de PIIA initiale;

ATTENDU QUE le projet a été révisé, notamment en ce qui concerne la volumétrie, l'apparence du bâtiment depuis la rue et la végétalisation;

ATTENDU la résolution CCU-26-019 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde le PIIA-3 concernant la demande de construction d'un bâtiment commercial au 765, chemin Lakeside, lots 4 264 690 et 5 629 333, zone UC-2-N3;

QUE le Conseil accepte cette demande sous condition que le demandeur dépose une garantie financière au montant de 100 000\$, et ce, afin de garantir la conformité des travaux à venir et l'achèvement complet du projet.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

4.7. DEMANDES À LA C.P.T.A.Q.

2026-05-128

4.7.1. Chemin King, lot #3 940 431, zones AF-6-H5 & AF-7-K5

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour le lotissement et l'aliénation d'une partie d'un lot en zone agricole (lot 3 940 431, Cadastre du Québec);

ATTENDU QUE la CPTAQ exige que le Conseil adopte une résolution tenant compte des critères de décision de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE selon la demande soumise, l'aliénation vise à vendre une partie du lot 3 940 431 au voisin contigu, et n'affecte pas les usages actuels;

ATTENDU QU' en conséquence, la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

*Il est
Proposé par Steven Beerwort
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation d'une partie d'un lot en zone agricole (lot 3 940 431, Cadastre du Québec).

ADOPTÉ

2026-05-129 4.7.2. 211, chemin Iron Hill, lots #3 940 239 & 4 345 187, zones AF-6-H5, AF-10-H6 & ID-18-G6

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour le lotissement et l'aliénation de deux lots en zone agricole (lots 3 940 239 et 4 345 187, Cadastre du Québec), au 211, chemin Iron-Hill;

ATTENDU QUE la CPTAQ exige que le Conseil adopte une résolution tenant compte des critères de décision de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE selon la demande soumise, l'aliénation vise à relotir et à vendre les lots 3 940 239 et 4 345 187 aux membres de la famille de la propriétaire et n'affecte pas les usages actuels;

ATTENDU QU' en conséquence, la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

*Il est
Proposé par Steven Beerwort
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant le lotissement et l'aliénation de deux lots en zone agricole (lots 3 940 239 et 4 345 187, Cadastre du Québec) au 211, chemin Iron-Hill.

ADOPTÉ

2026-05-130 4.7.3. 183, chemin Brandy, lots #3 940 314 & 4 196 252, zone AF-18-B14

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour le l'aliénation de deux lots en zone agricole (lots 3 940 314 et 4 196 252, Cadastre du Québec), au 183, chemin Brandy;

ATTENDU QUE la CPTAQ exige que le Conseil adopte une résolution tenant compte des critères de décision de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE selon la demande soumise, l'aliénation vise à vendre les lots 3 940 314 et 4 196 252 et n'affecte pas les usages actuels;

ATTENDU QU' en conséquence, la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Steven Beerwort

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation des lots en zone agricole (lots 3 940 314 et 4 196 252, Cadastre du Québec), au 183, chemin Brandy.

ADOPTÉ

2026-05-131

4.7.4. 103-105, chemin du Mont-Écho, lot #4 267 576, zone RF-11-M16

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour le l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (construction d'un bâtiment résidentiel) au 103-105, chemin du Mont-Écho (lot 4 267 576, Cadastre du Québec);

ATTENDU QUE la CPTAQ exige que le Conseil adopte une résolution tenant compte des critères de décision de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE selon la demande soumise, l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture vise la construction d'un bâtiment résidentiel à un nouvel emplacement;

ATTENDU QU' en conséquence, la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Steven Beerwort

*Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (construction d'un bâtiment résidentiel) au 103-105, chemin du Mont-Écho (lot 4 267 576, Cadastre du Québec).

ADOPTÉ

4.8. Autres

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants est inclus au *Sommaire mensuel des services - Avril 2026*, déposé lors de la présente séance au point 3.1.5.1.

Le conseiller Patrick Ouvrard souligne l'importance, pour la période estivale, de rendre de nouveau disponible le *Guide des pratiques nautiques responsables*, comme l'an dernier, afin de sensibiliser la population à la sécurité nautique et aux bonnes pratiques sur le lac Brome.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Le rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques est inclus au *Sommaire mensuel des services - Avril 2026*, déposé lors de la présente séance au point 3.1.5.1.

2026-05-132

6.2. Programme d'aide à la voirie locale - Reddition 2025

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé à la Ville une compensation dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) de 90 062\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025, numéro de dossier HVQ72379;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

ATTENDU QUE la présente résolution atteste la somme de 1 454 066\$ déboursée pour les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées dont un montant de 187 929\$ déboursé pour des travaux d'entretien d'été de la chaussée et de la sécurité et des travaux d'investissements;

*Il est
Proposé par Robert Laflamme
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la Ville de Lac-Brome informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

7. LOISIRS, TOURISME, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LTCVC

Le rapport mensuel du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire est inclus au *Sommaire mensuel des services - Avril 2026*, déposé lors de la présente séance au point 3.1.5.1.

2026-05-133

7.2. Demandes de contribution financière

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Sentier féérique - Hors-Cadre: 15 600\$
- Amis des Vikings de Massey-Vanier: Danse communautaire: 2 500\$
- Fête nationale du Québec à Lac-Brome: 10 000\$

ADOPTÉ

7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

Le maire Patterson remercie les commerçants présents lors de la rencontre organisée par la Ville chez Ensemble bar à vin, laquelle visait à échanger sur la réalité du milieu et les défis rencontrés, ainsi qu'à recueillir des idées afin de nourrir une vision commune de la réalité des deux pôles commerciaux et culturels présents sur le territoire de la Ville.

De plus, le maire Patterson ajoute qu'au cours de l'été, le Conseil se penchera sur l'application du règlement intérimaire en vigueur afin de déterminer s'il convient de le modifier, de le maintenir tel quel ou de l'abroger.

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

YVES ZAHRA

(00:20)

9. Il aimerait savoir quel palier gouvernemental est responsable de l'entretien du pavage sur la route 215, à partir du chemin de Fulford et ce qui peut être fait pour améliorer la situation;

CAROLLE LAVOIE

(01:23)

10. Elle commente les registres de signatures et demande des excuses de la municipalité aux personnes qui se sont déplacées pour signer les registres;

JEAN-LOUP BEAULNE-MORIN

(02:34)

11. Il demande des précisions sur les registres et sur la suite du processus pour l'adoption du règlement;

PATRICIA WAGNER

(04:24)

12. Elle demande des précisions sur l'organisation Gestions Loisirs Foster et sur la gestion de la Salle Ovide-Dagenais;

GERRY PION

(06:40)

13. Il voudrait des spécifications sur la demande de CPTAQ pour le 183 chemin Brandy;

BRENDA STONE

(07:45)

14. Elle demande si les montants prévus pour l'octroi des contrats des points 3.1.3.1 et 3.1.3.2 proviennent du budget ou s'il s'agit de dépenses additionnelles;

(08:49)

15. Elle questionne le budget mentionné au point 3.1.3.3. et demande s'il s'agit de resurfaçage du Pont sur Victoria;

ALAN EASTLEY

(09:35)

16. Il suggère d'inclure les projets de règlements en ligne le vendredi avant la séance, au moment de la publication de l'ordre du jour.

2026-05-134

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h27.

ADOPTÉ

Lee Patterson
Maire

Christine Marchand
Greffière adjointe